

19 SEPTEMBRE 2024
CALUIRE-ET-CUIRE
ET VISIOCONFÉRENCE
9H00-16H30

Placement dans les établissements ASE/PJJ : Pour un risque éducatif partagé au service de tous les enfants à protéger



Capture d'écran/Film Bagages



Fondation **AJD**
Maurice Gounon

Cela fait plusieurs années que la fédération Citoyens & Justice et la fondation AJD Maurice Gounon soutiennent l'accueil des jeunes en conflit avec la loi dans les maisons d'enfants et foyers à double habilitation civile et pénale.

Un positionnement à rebours de certains discours qui veulent scinder en deux la protection de l'enfance, avec d'un côté les enfants en danger et de l'autre les mineurs délinquants.

Comme si ces deux mondes ne se rencontraient pas, comme si les enfants en conflit avec la loi devaient être isolés de par leur dangerosité désormais juridiquement établie. Ils seraient ainsi obligatoirement accueillis dans des établissements 100% pénal, avec l'illusion rassurante d'un cloisonnement faussement hermétique, oubliant le droit au retour, le droit à l'oubli, le droit d'être aussi considéré comme des enfants à protéger dans leur intérêt supérieur.

Sans remettre en question les établissements spécialisés au pénal et de privation de liberté, l'ouverture de l'ensemble des établissements de protection de l'enfance aux enfants en conflit avec la loi permettrait, en complémentarité, de construire des palettes territoriales de réponses éducatives diversifiées, inclusives et restauratives, à même de répondre à toutes les vulnérabilités et ainsi favoriser la réversibilité des parcours.

Quelle serait réellement la prise de risque à cette ouverture ? Les jeunes au pénal sont-ils si différents des jeunes au civil et des jeunes tout court ? Et ne doit-on pas changer de paradigme et accepter de co-construire une prise de risque éducative pensée et partagée entre ses acteurs (ASE, PJJ, Juridictions, Associations, Jeunes) ? Pour les plus vulnérables d'entre eux, ne doit-on pas également prendre le risque de sortir des normes et des cahiers des charges, pour être davantage à l'écoute de leurs besoins, de leurs transgressions et désobéissances et accepter de les accompagner depuis là où ils en sont, y compris lorsqu'eux-mêmes au civil comme au pénal sont dans le rejet de toutes normes sociales et de toutes institutions ?

Dans la continuité du principe directeur de l'ordonnance 45 repris dans le CJPM qui priorise l'éducatif au répressif, et en s'appuyant sur le concept du risque éducatif partagé, quels seraient les processus et leviers formels et informels mis en œuvre pour produire des actions et des interventions communes en direction de tous les enfants quelle que soit leur vulnérabilité ?

Ce sont toutes ces questions auxquelles la commission Justice des Enfants et des Adolescents de Citoyens & Justice, sur invitation de la fondation AJD Maurice Gounon, va essayer de répondre avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance du territoire du Rhône au travers de cette journée.

Chercheur, acteurs de la PJJ et de l'ASE, membres de la juridiction, acteurs associatifs, jeunes concernés, tous sont invités à débattre et échanger autour de tables rondes.

PROGRAMME

9H30

PROPOS INTRODUCTIFS

Mehidine Faroudj, sous directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice,

Lucie Vacher, vice-présidente déléguée à l'Enfance, la Famille et la Jeunesse (métropole de Lyon), membre du Comité National de la Protection de l'Enfance

Raoul de Parisot, président du Conseil de Surveillance de la fondation AJD Maurice Gounon (*sous réserve*)

Stéphane Landreau, directeur général de Citoyens & Justice

11H15

TABLE RONDE N°1

Y A T-IL UN RISQUE À ACCUEILLIR UN JEUNE AU PÉNAL DANS UNE MAISON D'ENFANTS ?

Animation : Sophie Diehl, responsable du pôle Justice des Enfants et des Adolescents, Citoyens & Justice

Les enfants en conflit avec la loi sont avant tout des enfants en situation de vulnérabilité. Mais qui sont-ils ? Quelles représentations en avons-nous ? Comment les maisons d'enfants peuvent elles accueillir à la fois des enfants au civil et au pénal ? Quel est l'intérêt de cet accueil inclusif ? Pour l'enfant en conflit avec la loi, pour les autres enfants protégés ? Pour les professionnels ? Quel est le sens d'un placement au pénal dans une maison d'enfants ?

INTERVENANT.E.S

Hélène Cheronnet, chercheure en sociologie - HDR - Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse - Laboratoire CLERSE, Université de Lille

Laurence Bellon, magistrate honoraire, ancienne Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Marseille

Mathieu Mollereau, directeur adjoint - Plateforme enfance et familles, Fondation AJD Maurice Gounon

Salomé Laroque, responsable d'unité éducative, UEMO de Venissieux

Bruno Martin, responsable enfant à l'ASE
Un jeune concerné par la protection de l'enfance

10H10

RÉFLEXION AUTOUR DU RISQUE PARTAGÉ

Laurent Ott, invité fil rouge, chercheur en travail social et cofondateur de l'association Intermèdes Robinson, éducateur, enseignant, philosophe social

12H30

PAUSE DÉJEUNER

Buffet payant, sur place et sur réservation
Cuisiné par l'Atelier et Chantier d'Insertion "Mirly"
- Plateforme Adultes et Insertion, Fondation AJD Maurice Gounon



14H30 TABLE RONDE N°2

LE RISQUE ÉDUCATIF AU SERVICE DES JEUNES LES PLUS VULNÉRABLES Y COMPRIS AU PÉNAL, L'EXEMPLE DU SAPMN

Animation : Hervé Ternant, coprésident de la commission nationale justice des enfants et des adolescents, Citoyens & Justice, et directeur général, CODASE

Au civil comme au pénal, certains jeunes refusent les prises en charge imposées en fuguant dès que possible, en se rebellant, en devenant violents vis à vis d'eux-mêmes, vis-à-vis des autres.

Quelles réponses peut-on leur apporter ? Comment respecter leur cheminement, comment respecter leur mise en danger ? Quelles sont les limites à poser ? Comment travailler la question de l'adhésion au sein d'une décision judiciaire contrainte, d'autant plus si elle est pénale ? En quoi la rencontre avec la prise de risque des jeunes éprouvée en action, met à l'épreuve la professionnalité chez les éducateurs ?

Retour sur l'expérience du Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (SAPMN) qui, depuis plus de 20 ans, accueille des jeunes en situation dite de rupture en administratif, au civil et au pénal.

INTERVENANT.E.S

Sylvie Barjon, psychologue clinicienne
criminologue, experte judiciaire

Mohamed Kouaouci, chef de service au sein du
SAPMN

Himmel Mouissat, référente ASE Lyon 3 et 6,

Émilie Nguyen, éducatrice UEMO Croix-Rousse

Un jeune accompagné par le SAPMN

15H30 TABLE RONDE N°3

POUR UN RISQUE PARTAGÉ ASE / PJJ / JURIDICTIONS / ASSOCIATIONS / JEUNE / PARENT

Animation : Mathieu Mollereau, coprésident de la commission nationale justice des enfants et des adolescents, Citoyens & Justice, et directeur adjoint - Plateforme enfance et familles, Fondation AJD Maurice Gounon

Qui est responsable de l'enfant ? De sa sécurité, de ses éventuels passages à l'acte ? Comment penser ensemble des accompagnements sur mesure ? Comment concevoir une prise de risque partagée ? Comment donner la souplesse nécessaire à des prises de décision dans l'urgence ? Comment se départir des cahiers des charges et des cadres trop rigides ? Comment penser de façon institutionnelle la prise de risque ? Comment la concevoir pour mieux la circonscrire et créer les conditions de mise en œuvre ?

INTERVENANT.E.S

Laurence Bellon, magistrate honoraire,
ancienne Première vice-présidente chargée
des fonctions de juge des enfants au tribunal
judiciaire de Marseille

Mathieu Montigneaux, directeur territorial à la
Protection Judiciaire de la Jeunesse - DT Rhône-
Ain

Sylvain Bres-Vericel, chef d'unité de dispositif
d'accueil, adjoint à la cheffe de service de la
direction de la prévention et de la protection de
l'enfance, métropole de Lyon

Mustapha Khaldi, directeur - Plateforme
enfance et familles, Fondation AJD Maurice
Gounon



16H30

CLÔTURE

Laurent Ott, invité fil rouge

Mathieu Mollerau et Hervé Ternant,

*coprésidents de la commission nationale justice des
enfants et des adolescents, Citoyens & Justice*

INFORMATIONS

ADRESSE

Salle des fêtes de Caluire
1 Av. Barthélémy Thimonnier
69 300 Caluire-et-Cuire

REPAS

15€ - Buffet sur place
Sur réservation uniquement

CONTACT

communication@citoyens-justice.fr
05 56 99 29 24

INSCRIPTION 

Obligatoire



Fondation **AJD**
Maurice Gounon